

Séance du 5 juillet 2024

Convocation du : 28 juin 2024

Date d'affichage : 28 juin 2024

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 11

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 6

Qui ont pris part à la délibération : 6

Président : M. FORGET Luc

Secrétaire : M. HUMBLET Jean-Louis

Présents : M. CHENET Xavier, M. COLLET Stéphane, M. FORGET Luc, M. HUMBLET Jean-Louis, Mme LEONARD Audrey, M. WAGNON Dominique

Absents excusés : M. GERARD Bernard, Mme GUIRCHE Nadine, M. LUTGEN Albert, M. THIERCY Fabrice, Mme WISPELAERE Sylvie

Procurations : procuration de M. LUTGEN Albert donnée à M. FORGET Luc, procuration de Mme WISPELAERE Sylvie donnée à M. HUMBLET Jean-Louis

Séance du 5 juillet 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le 5 juillet à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Luc FORGET

OBJET : Choix de l'entreprise SAS PONCIN TP pour les travaux d'interconnexion

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal les résultats de la consultation concernant le marché pour les travaux de sécurisation de l'alimentation en eau potable de la commune de Villécloye par interconnexion sur le réseau de la commune de Verneuil-Petit.

Après analyse des offres, le pouvoir adjudicateur propose d'attribuer le marché à l'entreprise suivante :

SAS PONCIN TP
16 ROUTE D'AIGLEMONT
08700 LA GRANDVILLE
tp.poncin@orange.fr
Tél : 0324574305
SIRET : 342 000 577 00011

Pour un montant de **379 986.20 € HT soit 455 983.44 € TTC.**

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- décide d'attribuer le marché à l'entreprise désignée ci-avant,
- charge le Maire de signer tous documents relatifs à ce marché,
- et de solliciter toutes subventions possibles auprès des différents organismes concernés.

OBJET : Demande de subvention au Département pour les travaux pour la sécurisation du réseau AEP par interconnexion à Verneuil-Petit

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune de Villécloye va réaliser des travaux pour la sécurisation du réseau AEP par interconnexion à Verneuil-Petit.

Le Maire présente au Conseil Municipal une offre pour les travaux d'un montant de 379 986.20 € HT, à laquelle s'ajoutent le dossier PAC de 3 350 € HT et le marché de maîtrise d'œuvre de 14 204.50 € HT.

Le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter le Département pour une aide concernant des dépenses d'investissement en 2024.

La Commune pourrait donc solliciter le Département sur les opérations suivantes :

travaux pour la sécurisation du réseau AEP par interconnexion à Verneuil-Petit.

pour un montant estimatif de : **397 540.70 € HT**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **SOLLICITE** le Département pour les opérations sus-mentionnées pour une aide.
- **CHARGE** le Maire d'effectuer les démarches nécessaires à cette demande d'aide.

OBJET : Convention de partenariat avec la bibliothèque départementale de la Meuse

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une convention de partenariat entre la bibliothèque de Villécloye et la bibliothèque départementale de la Meuse.

Séance du 5 juillet 2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention et à effectuer toutes les démarches s'y rapportant.

OBJET : Sentiers de randonnée

Vu la demande présentée par le Comité Départemental de Randonnée de la Meuse sis au 20 rue des Closeries 55430 BELLEVILLE-SUR-MEUSE,

Et après avoir pris connaissance du tracé de l'itinéraire dénommé et concerné(s) par la pratique de la randonnée pédestre tels que présentés sur les documents annexés (carte IGN),

Le Conseil Municipal, après en voir délibéré :

➤ autorise le balisage de l'itinéraire du PR empruntant les chemins suivants :

- chemin d'Iré les Prés

- RD118

- chemin du Béfosse

- chemin de Bazeilles-sur-Othain à Villécloye

conformément aux normes de la **Charte Officielle du balisage et de la Signalisation** - édition Fédération Française de la Randonnée Pédestre 2019, les chemins dits de promenade et randonnée seront balisés d'un rectangle jaune.

➤ s'engage à :

- conserver aux chemins retenus sur son territoire leur caractère public et ouvert,

- ne pas les aliéner

- maintenir la libre circulation de(s) l'activité(s) ci-dessus désignée(s)

- prévoir le remplacement des dits itinéraires en cas de modifications (suppression, remembrement, cession...)

➤ demande en conséquence à Mr le Président du Conseil Départemental de bien vouloir inscrire ce(s) chemin(s) au Plan départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée.

OBJET : Réalisation d'un contrat de prêt auprès du Crédit Mutuel pour le financement de travaux d'interconnexion

Le Conseil Municipal de Villécloye, après avoir entendu l'exposé sur l'opération susvisée,

DELIBERE

Pour le financement de cette opération, le Maire est invité à réaliser auprès du Crédit Mutuel un contrat de prêt pour un montant total de 120 000 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Montant : 120 000 euros

Durée : 20 ans

Périodicité des échéances : Trimestrielle

Taux d'intérêt annuel fixe : 3,90 %

Trimestrialités constantes

A cet effet, le Conseil Municipal autorise son Maire, délégué dûment habilité, à signer seul le contrat de prêt réglant les conditions de ce contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.

Séance du 5 juillet 2024

OBJET : Réalisation d'un contrat de prêt-relais auprès du Crédit Mutuel pour l'avance des subventions et récupération de TVA des travaux d'interconnexion - ANNULE ET REMPLACE

Le Conseil Municipal de Villécloye, après avoir entendu l'exposé sur l'opération susvisée,

DELIBERE

Pour le financement de cette opération, le Maire est invité à réaliser auprès du Crédit Mutuel un contrat de prêt pour un montant total de 200 000 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Montant : 200 000 euros
Durée : 2 ans
Taux d'intérêt annuel fixe : 3,60 %

A cet effet, le Conseil Municipal autorise son Maire, délégataire dûment habilité, à signer seul le contrat de prêt réglant les conditions de ce contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.

OBJET : Réalisation d'un contrat de prêt-relais auprès du Crédit Mutuel pour l'avance des subventions et récupération de TVA des travaux d'interconnexion

Le Conseil Municipal de Villécloye, après avoir entendu l'exposé sur l'opération susvisée,

DELIBERE

Pour le financement de cette opération, le Maire est invité à réaliser auprès du Crédit Mutuel un contrat de prêt pour un montant total de 250 000 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Montant : 250 000 euros
Durée : 2 ans
Taux d'intérêt annuel fixe : 3,60 %

A cet effet, le Conseil Municipal autorise son Maire, délégataire dûment habilité, à signer seul le contrat.

OBJET : Ouverture de crédits DM n°3 - Budget EAU

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient d'ouvrir des crédits afin de passer des dépenses supplémentaires, relatives aux études d'interconnexion.

Monsieur le Maire propose en conséquence au Conseil Municipal une ouverture de crédits aux chapitres suivants :

Dépenses :

- Chapitre 20 : - Article 203 + 16 000 €
- Chapitre 21 : - Article 2158 - 16 000 €